

CSE – CSSCT 3 jours

Personnel concerné - Métier visé

Membres du CSE des entreprises de 11 à 299 salariés (art L2315-40). Salariés désignés compétents en protection et prévention des risques professionnels (art L4644-1). Dirigeants. Responsables sécurité. Responsables RH.

Etablissements de moins de 300 salariés

Objectifs

- connaître les missions du CSE en matière de SSCT.
- savoir prévenir les risques dans l'entreprise.
- savoir étudier les incidents et apporter les solutions correctives.

Prérequis

Aucun.

Détails de la formation

Déroulement du stage :

21 heures – En intra-entreprise, à distanciel.

4 à 10 stagiaires au maximum.

Méthode pédagogique : **Formation possible en visioconférence**

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours.

Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Contenu :

Les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Accident du travail et maladie professionnelle :

- Définitions.
- Statistiques AT/MP pour la branche professionnelle, pour l'entreprise.
- Mécanisme d'apparition d'un dommage.
- Conséquences pour le salarié, pour l'entreprise.
- Responsabilités.

Déceler et mesurer les risques professionnels :

- Les risques de la branche professionnelle de l'entreprise.
- Les risques d'harcèlement.
- Les risques psycho-sociaux (RPS).
- L'évaluation des risques professionnels.
- La pénibilité.

Analyser les conditions de travail :

- La visite des locaux.
- L'étude de poste.
- L'enquête.
- L'arbre des causes.

Prévenir les risques professionnels :

- Définition de la prévention.
- Les enjeux.
- Les acteurs internes et externes.
- Le document unique (DUERP).
- Le droit d'alerte.

Améliorer les conditions de travail :

- L'engagement de l'employeur.
- Le rôle du manager de proximité.

- Le dialogue social.
- Le travail prescrit, le travail réel.
- La qualité de vie au travail – QVT.

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

Evaluation par cas concrets tout au long de la formation.

Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Suite de parcours

Devenir coordinateur de sécurité

Devenir coordinateur de sûreté